JOURNAL

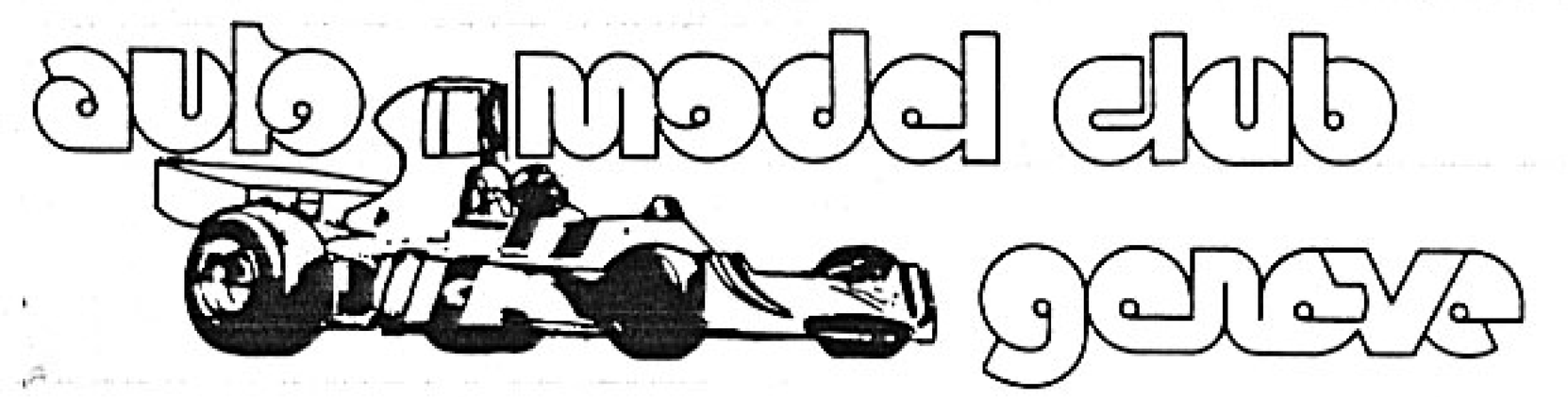

N.145

Organe officiel
de
l'AUTO MODEL CLUB DE GENEVE
Case postale 55. 1211 GENEVE 1

FEVRIER 1987

RAPPORT DU COMITE
REGLEMENTS 1/10
CALENDRIER

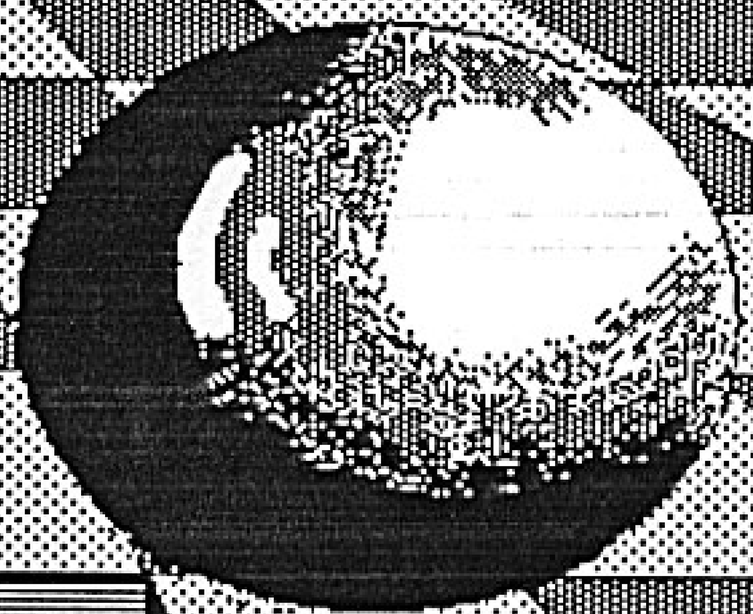

EN AVANT POUR 1987

RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE POUR L'ANNEE 1986

Avant de rapporter l'activité du comité en 1986, j'aimerais remercier tous ceux, membres licenciés, actifs, ou passifs, qui ont collaboré et ont aidé le comité à atteindre les buts qu'il s'était fixés.

LES COURSES

Cette année a été une des plus importante du club en regard du nombre de courses organisées.

5 courses de championnat genevois piste
6 courses de championnat genevois électrique
1 course du challenge Philip ROCHAT
1 Grand Prix de tout-terrain électrique
1 manche du championnat régional piste.

ce qui représente pas moins de 16 jours passés autour des circuits, sans compter les journées de préparation nécessaires à leur bon déroulement.

Le championnat genevois 1/8 piste a été suivi en 1986 par 14 pilotes.
Ce nombre inférieur aux autres années peut s'expliquer par le relatif manque d'intérêt actuel pour cette catégorie dû à un développement technique important, lequel ne facilite pas l'accès de ce sport pour les débutants. A relever aussi la fermeture de deux magasins spécialisés généralement pourvoyeurs de futurs participants.

Le championnat genevois électrique tout-terrain a, quant à lui, continué sur sa lancé de l'année précédente. Près de 80 pilotes se sont affrontés en 1986 pour la conquête du titre de champion genevois mais aussi pour gagner un des nombreux prix offerts par les sponsors des différentes courses.
A relever que l'infrastructure mise gracieusement à disposition par le Service des Sports de la Ville de Genève a beaucoup contribué à la renommée de ce championnat dont l'intérêt a dépassé cette année les étroites frontières de notre canton.

Le Challenge Philip Rochat dont c'était sa première incursion au stade des Fourches a été également très apprécié de la part des pilotes. Le caractère amical donné à cette manifestation d'avant saison devrait lui permettre de rester uns date attendue du calendrier.

Le Grand Prix International 1/10 tout-terrain n'a en fait eu que peu de concurrent différent du championnat genevois 1/10. Un relatif manque d'information dans les autres pays en est certainement la raison.
Néanmoins, l'expérience aura permis de tester l'infrastructure pour une course importante et, par conséquent, d'acquérir l'expérience nécessaire à un comptage de tours automatique qui se voudrait par définition sans problème.
La manche du championnat régional couru la semaine suivant le Grand Prix électrique, a pû bénéficier de l'expérience du week end précédant, ceci tout à la satisfaction des concurrents inscrits qui ont pu dévaler le circuit du Lignon sans la hantise de se voir pénaliser par un comptage de tours approximatif.

Au bilan de toutes ces courses organisés, relevons les titres suivants:

Championnat genevois 1/10 Expert P. NEIDHART
Championnat genevois 1/10 Promotion F.FERRERO
Championnat genevois 1/8 Piste G.CHARBON

ainsi que la victoire de T.ZANADA au challenge Philip ROCHAT et sa fin de saison au championnat suisse. Notre nouveau membre Didier BOULMIER est aussi à féliciter pour son 3me titre de Champion Suisse Buggy 1/8.

L'ORGANISATION DU CLUB

L'accroissement important du nombre de membres ainsi que la diversification des activités du club dans de nouvelles catégories pour lesquelles il est nécessaire d'en faire la promotion, ont causé au comité une remise en cause de son type d'organisation ainsi que des moyens pour y parvenir.

Pour réunir tous ces objectifs, le journal que nous avons connu pendant 137 numéros se devait d'incorporer une partie consacré au 1/10 tout-terrain électrique.
Les difficultés rencontrés avec le Journal Miroir du Buggy lancé l'année précédente ont précipité l'achat d'un ordinateur conduit de main de maître par notre dévoué rédacteur en chef et vice-président, J-C RUMBELI.
Cette modernisation a également été rendue nécessaire par la masse importante de courrier, d'information, de résultats, etc....à traiter tout au long de l'année.

FINANCES

Tous les investissements consentis cette année 1986 pour la promotion de notre club ont bien entendu entamés les bénéfices accumulés tout au long de la saison. Néanmoins, la gestion rigoureuse et professionnelle de notre trésorier J-P RUCHAT a permis de boucler l'exercice 1986 par un résultat qui, s'il n'est pas spectaculaire et en rapport avec l'effort fourni durant la saison, n'en demeure pas moins respectable au vu de l'investissement engagé par la promotion de la catégorie électrique 1/10.

PERSPECTIVES

L'année qui vient de s'écouler donne à réfléchir sur l'évolution que doit prendre le club
Faut-il continuer à soutenir le 1/8 piste dans sa configuration actuelle, faut-il changer de mode de course des compétitions électriques 1/10, faut-il organiser un championnat buggy 1/8 thermique ?

Toutes ces questions nous ramènent à un point essentiel. L'avenir est dans la simplification des techniques et des règlements afin de permettre à une masse importante de jeunes de pouvoir pratiquer le modèle réduit voiture tout en leur donnant le goût de la compétition.
Ce seront dès lors ces derniers qui pourront, après avoir acquis l'expérience nécessaire, évoluer vers des techniques plus sophistiquées et apporter au club l'aura nécessaire à la poursuite de ses activités.

J'achève le rapport du comité en reprenant une phrase vu récemment dans nos boîtes aux lettre " 1986 est mort VIVE 1987 "

Le Comité

****

FASCINATION MODELE

C'est sous ce nom qu'aura lieu du 23 au 31 mai 1987 une grande exposition de modèles réduits de voitures, d'avions et de bateaux au MUSEE SUISSE DES TRANSPORTS de Lucerne.
Le but de cette exposition est de présenter à un large public une manière agréable de s'occuper pendant les loisirs.
Cette exposition regroupera aussi bien les particuliers, les associations suisses et les importateurs de notre pays.
Le musée des transports prévoit plus de 40.000 visiteurs pour cette première " Fascination Modèle ".
Les organisateurs vont s'efforcer de mettre sur pied une exposition très animée en organisant des concours et des jours de démonstrations dans chaque discipline. A cet occasion se déroulera une manche du premier championnat Suisse de buggy 1/10 électrique.
Alors retenez ces dates du 23 au 31 mai, une bonne occasion de visiter également ce fantastique musée.

****

ATTENTION

L'AUTO MODEL CLUB DE GENEVE, publiera un fascicule sur les activités et l'organisation des courses au début mars. Ce fascicule se trouvera dans les magasins de modèles réduits. En attendant sa parution, n'oubliez pas que l'on peut encore souscrire une page de pub dans cette brochure. Merci d'avance.

****

YANKEE:PRIX PUNCH 86

Dominique Désarménien a 36 ans. Il y a dix ans, alors qu'il était agent en publicité, il est tombé en arrêt devant une vitrine où était exposé un modèle réduit de voiture de compétition sur piste. Dominique Désarménien produit aujourd'hui 300 à 500 voitures par mois, exporte dans vingt pays, gagne course sur course! Tout cela à partir de Dijon.

Un grand de l'automobile de compétition ? Non. Un géant des voitures modèles réduits radiocommandées tout-terrain à moteurs thermiques. Sa société, Yankee, est en passe de réussir un parcours sans faute dans l'industrie des loisirs. Yankee réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1 million de francs (suisses) (il devrait être de 1 million deux cents mille en 1986), emploie 10 personnes, produit l'équivalent de 300 à 500 voitures radiocommandées par mois, en kit ou en pièces détachées et exporte dans une vingtaine de pays.

Une réussite due au produit, bien sûr. « Nous n'avons jamais regardé le prix, dit Dominique Désarménien. Nous regardons la qualité et la performance. Pendant dix ans, nous avons eu le matériel le plus cher du marché ». Mais du matériel qui gagne. Car à cette qualité de produit, Yankee a ajouté une politique promotionnelle et commerciale hors du commun.

Première étape : une politique de compétition. « Nos modèles réduits ne sont pas des jouets, affirme Dominique Désarménien, ce sont des engins de compétition.» Or de course, il n'y en avait pas à l'époque en France où il créait ses premiers modèles. Yankee les a donc suscitées, encouragées, multipliées, profitant de leur essor pour assurer celui de ces produits.

Depuis 1979, date de sa création Yankee a gagné huit championnats de France consécutifs. La jeune société, malgré une concurrence de plus en plus dure, a accroché quatre championnat d'Europe à son palmarès. Et le quatrième, en juillet dernier, une semaine avant la première édition du championnat du monde, que le pilote professionnelle maison, Frédéric Veysseyre, 28 ans, remportait brillamment ! Les voitures directement destinées à ces compétition ne représentent guère, pourtant, que 10 % des ventes de Yankee. Mais chaque victoire suscite des vocations, des passions qui se tournent nécessairement vers le kit des meilleurs du monde, même si un équipement complet, voiture, moteur, télécommande, représente un investissement de près de 3000 frs (sic).

Deuxième étape : la sélection du meilleur réseau commercial. Il y a trois ans, la jeune société dijonnaise a dû faire des choix. Près de 300 points de vente distribuaient son produit. Pour les suivre convenablement, il, aurait fallu un réseau de représentants. «trop cher », trancha Dominique Désarménien. Alors, il a, de façon drastique fait un tri. Seuls 30 revendeurs - ils sont 35 actuellement - sont passés à travers l'épreuve. Ceux là sont devenus les véritables " concessionnaires " Yankee. La marque leur concède des conditions commerciales plus avantageuses, elle leur assure un suivi plus régulier, leurs noms sont associés à toutes ses publicités, mais, en échange elle exige une évolution toujours positive du chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, ces 35 concessionnaires Yankee représentent 80 % du chiffre d'affaire réalisé. « Nous n'avons jamais prospecté, dit Dominique Désarménien. Ils sont tous venus d'eux-même à nos produits. Quant à ceux que nous avons écartés, certains ont commencé par abandonner notre gamme. Mais ils ont fini par y revenir « C'est la demande du client qui décide ».

D.CORNAILLE

Article repris du Journal
Petites et Moyennes Entreprises.

****

BUGGY THERMIQUE

La date est maintenant officielle, notre club organisera les 22 et 23 août 1987 une manche du championnat Suisse de buggy thermique. Pour l'instant, nous n'avons pas encore définit l'endroit où auront lieu ces compétitions.

****

RENNKALENDER 1987

DATUM	Sport TW 1:8	Buggy 1:8	Elektro 1:12	Off-Road 1:10	Régio. 1	CHAMP. GE 1/8P	CHAMP. GE 1/8B	CHAMP. GE 1/10	EFRA	EM / CE	GP / OPEN
März 1.						28.III.					
7./ 8.									GP Dänemark 1:12		
14./ 15.						X					AMCG (Challenge Rochat)
21./ 22.									GP Spanien		
28./ 29.						Entr.	X				
Apr. 4./ 5.					MRCA			X	GP Barcelona (Buggy)		
11./ 12.		RBCN							GP England 1:10		
19./ 20.	Ostern	Ostern								EM-Elektro 1:12 (F)	
25./ 26.				AMGG					GP Italien		MCC-Thun GP
Mai 2./ 3.	MCCB	MRCF				Entr.					
9./ 10.					AMCL			X	GP Belgien		
16./ 17.	AMCL						X				
23./ 24.				LUCERNE	AMCA						
30./ 31.		MCRTL								Tourenwagen/NL 1:10 / A	MR-Rheintal GP
Juni 6./ 7.	Pfings-	ten				Entr.		X			MAC-Oberwallis GP
13./ 14.	MCRTB					X					
20./ 21.		MRCB									
27./ 28.					RCCY				GP Deutschland		
Juli 4./ 5.											MRC-Langenthal GP
11./ 12.										WM 1:8 Pomona/USA	
18./ 19.								(X)		Jugend EM, S / Buggy-EM, NL	
25./ 26.									GP Flachchassis (F)		
Aug. 1./ 2.									GP Holland		MR-Tessin, MCC-Brugg
8./ 9.										EM 1:8 Dänemark / WM 1:10 (GB)	MRC-St. Gallen
15./ 16.	MCCT							X			
22./ 23.		AMCG									MCC-Brugg
29./ 30.					MRCB		X				
Sept. 5./ 6.	MACO					Entr.					
12./ 13.		BCGV				X			GP Frankreich		AMC-Schaffhausen
19./ 20.	Eidg.	Bettag						X			
26./ 27.					AMCG				3-Std Heemstede/NL		
Okt. 3./ 4.	MRCSG					Entr.					
10./ 11.	Mann	schafts	cup	—					GP Monaco		
17./ 18.							X				MCRT-Bern
24./ 25.						GE					

auto model club geneve

Organe officiel
de
l'Auto Model Club de Genève
Case postale 55 1211 Genève 1

MIROIR des buggys electriques

Electrique: du nouveau

Après avoir lancé un ballon d'essai en 1985 lors de 4 courses, notre club a organisé en 1986 un premier championnat électrique. Dans son ensemble ce fût un bon championnat, malgré quelques problèmes inhérents à toutes organisations nouvelles.

L'AUTO MODEL CLUB DE GENEVE va, cette année poursuivre l'expérience en tenant compte de ces problèmes et en essayant dans la mesure du possible d'y remédier.
Pour ce faire, nous allons améliorer l'organisation des courses et utiliser le système automatique de comptage de tours pour chaque épreuve, afin d'éviter toutes contestations concernant le chronométrage.
Aussi allons-nous demander aux concurrents de déparasiter leur moteur, source de difficultés avec le comptage de tours, au moyen de condensateurs que l'on trouvera en kit dans les magasins de modèles réduits et facile à monter.
Nous nous permettons d'exiger ce petit additif puisque le kit coûtera moins de Frs 5.-

Vous trouverez dans les pages suivantes, une première mouture des règlements techniques et de course pour la saison 1987. Nous aimerions que les membres nous donnent leurs avis sur ces règlements. En effet, cette première version est basée sur les règlements de course de l'an passé. Par contre les règlements techniques ont été augmenté des règlements techniques de la fédération européenne qui permettront aux concurrents de participer au championnat Suisse 1987.
Lors de l'assemblée du mois de mars, nous mettrons en place les règlements définitifs après discussion, alors à bientôt.

DEROULEMENT DES COURSES

1. PROGRAMME DE COURSE

1.1. Début de la manifestation (contrôle des voitures et émetteurs compris) au plus tôt à 12 h 00, sauf indication contraire des organisateurs.

1.2. Début de la première manche qualificative à 13 h.30, sauf indication contraire des organisateurs.

1.3. Trois manches qualificatives par groupe seront organisées.

1.4. Toute les manches de qualification auront une durée de 5 minutes plus le temps pour terminer le dernier tour.

1.5. Les demi-finales et les finales se courront chacune sur une manche de 5 minutes plus le temps nécessaire pour terminer le dernier tour.

1.6. Le temps compris entre la fin des demi-finales et le départ de la finale n'excèdera pas 20 minutes, sauf indication contraire des organisateurs.

2. FINANCE D'INSCRIPTION

2.1. La finance d'inscription est fixée par le club organisateur et est payé par le concurrent lors du contrôle technique.

3. CONTROLE TECHNIQUE

3.1.1 Avant la course, chaque concurrent doit présenter au contrôle la voiture qui participera à la course du jour considéré.

3.1.2. Les spécifications techniques doivent être vérifiées. Si une voiture ne correspond pas aux prescriptions, le concurrent ne sera pas admis à courir (disqualification).

3.1.3. Le contrôle technique doit comporter une vérification de la fréquence radio de l'émetteur.

3.1.4. Le directeur de course peut demander à n'importe quel moment le contrôle de toute voiture participant à la course, sans avoir à justifier cette intervention.

3.1.5. La course débute officiellement pour chaque concurrent dès que sa voiture a passé le contrôle technique avec succès.

3.2. CONSIGNE DES EMETTEURS

3.2.1. Lors du contrôle technique, les émetteurs de tous les concurrents sont saisis et placés sous la surveillance des officiels de la course.

3.2.2. Les émetteurs seront restitués après la dernière arrivée du jour. Avec l'approbation du directeur de course, un émetteur peut être rendu au concurrent quittant le lieu de la manifestation et qui ne reviendra pas le même jour.

3.2.3. Lorsque les émetteurs ne sont pas en service pour une course, ils doivent être éteints et être toujours à la consigne. Les officiels de la course doivent veiller à ce que les émetteurs soient immédiatement déposés à la fin d'une manche.

4.DIRECTIVES DE COURSE

4.1.1. Entre 3 et 5 minutes doivent séparer une manche de la suivante.

4.1.2. Le départ d'une manche est effective lorsque le starter a levé la drapeau.

4.1.3. En cas de faux départ on répète celui-ci. Si un concurrent fait un départ prématuré (faux départ), la course continue et le conducteur fautif est pénalisé d'un tour.

4.1.4. Si une manche doit être recourue, le moment du départ se fera sur l'ordre du directeur de course.

4.1.5. Chaque conducteur est responsable de sa voiture.

4.1.6. Tous les participants s'engagent à respecter en tout point les directives du directeur de course.

4.1.7. Aucune intervention mécanique sur la voiture n'est autorisée sur la piste, sous peine de pénalité.

4.1.8. Chaque voiture doit passer la ligne d'arrivé par ses propres moyens, sinon le dernier tour ne comptera pas.

4.2.CAUSE DE PENALITE

Les infractions suivantes se verront sanctionnées d'un tour de pénalité:

4.2.1. Couper intentionnellement les virages.

4.2.2. Une voiture reprend la course non pas depuis la voie des boxes mais à partir d'un tronçon de la piste.

4.2.3. La voiture est réparée sur la piste

4.2.4. Changement des accus pendant une manche.

4.2.5. La voiture est poussé jusqu'à la ligne d'arrivée.

4.2.6. Un concurrent change de fréquence sans autorisation du directeur de course.

4.2.7. En cas de comportement anti-sportif.

4.2.8. Non observation des ordre donnés par les officiels de la course.

Les infractions suivantes sont sanctionnées de l'annulation de la meilleure manche éliminatoire du concurrent ou de son classement des finales :

4.2.9. Tout conducteur qui n'aura pas rendu son émetteur avant le départ de la manche suivante.

4.2.10. Tout concurrent qui fera rouler sa voiture en dehors de la piste pendant une manche à laquelle il ne participe pas.

Toutes les infractions doivent être annoncées à la direction de course.

5. RESPONSABILITE

5.1. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage créé par un concurrent à des tiers.

5.2. Chaque concurrent est responsable de son matériel.

REGLEMENT TECHNIQUE

LES MODELES

1.1. Echelle des modèles 1/10, 4 roues motrices et 2 roues motrices confondues.

1 2. Dimensions de la voiture:
Longueur hors tout maximum 460 mm.
Largeur hors tout maximum 250 mm.
Hauteur hors tout maximum avec ressort entièrement comprimés 200 mm.

1.3. Poids minimum buggy 2 roues motrices 1,360 kg
Poids minimum buggy 4 roues motrices 1,600 kg.

1.4. Toutes les voitures doivent être munies d'une carrosserie en plastique ou d'une carrosserie tubulaire.

1.5. Les voitures ne doivent comporter aucune partie dangereuse pouvant blesser quelqu'un ou endommager d'autres véhicules

1.6. Toutes les voitures doivent être équipée d'un pare-chocs. Le pare-chocs doit être soit en plastique souple, soit en caoutchouc. Les bords du pare-chocs doivent être arrondis. Epaisseur min. 2,5mm.

LES ACCUS

2.1. Seuls les accus aux dimensions Sub-C sont approuvés.La dimension des éléments individuels indiqués est de 1,2 Volt nominal et d'un diamètre de 23 mm. et d'une longueur de 43 mm. plus les tolérances de fabrication.

2.2. Sont autorisé les accus de:
6 éléments de 1,2 Volts soit 7,2 Volts 1,2 A/H.

2.3. Les accus ne peuvent être ni chargés, ni changés pendant une manche.

LE MOTEUR

3.0. CLASSE STANDARD

3.1. Les moteurs seront non ouvert avec l'extrémité fixée en permanence. le bobinage de 27 tours utilisera du fil d'au moins 22 "gauge". L'erreur du nombre de tours sera au maximum de -1 tour pour 2 des 3 bobinages. Seuls des moteurs de dimensions "05" peuvent être utilisés. les dimensions hors tout maximum du moteur sont : diamètre 36 mm. et longueur 50 mm.,sans les cages des paliers ni les axes. La longueur de l'armature est de 23 mm. maximum +/- les tolérances accordées pour chaque dimension. Aucune modification comme : re-timing, re-équilibrage, collage à l'époxy ou roulements n'est autorisée. Remagnétiser est permis. Des aimants en céramique sont seuls autorisés. Le Cobalt et autres terres rares sont interdites

3.1.1. Un condensateur de déparasitage est obligatoire.

3.2. CLASSE MODIFIE

3.3. Le moteur est libre mais il doit être dans la catégorie type "540". Dimensions: diamètre 36 mm. et longueur 50 mm.,sans les cages des paliers ni les axes. Les aimants au Cobalt et autres terres rares sont interdites.Le reste, bobinage, réglage, etc., est libre.

3.3.1. Un condensateur de déparasitage est obligatoire.

4.0. PNEUS

4.1. Il est interdit d'ajouter, des clous ou des picots durs. Il ne doit pas y avoir de particules métalliques ou plastiques dans les pneus.

Les organisateurs peuvent en tout temps modifié tout ou partie de ce règlement et restent seuls juges pour toutes décisions ne figurant pas dans le présent règlement.

AMCG janv 1987

ENTSTÖR-KONDENSATOREN AC0933
CONDENSATEURS DE DEPARASITAGE

Die beiliegenden Kondensatoren gemäss Skizze an die Anschlüsse des Motors bzw. an das Gehäuse anlöten. (Gehäuse an Lötstelle zuvor blankfeilen oder blankschleifen). Die Drähte der Kondensatoren so kurz wie möglich halten.
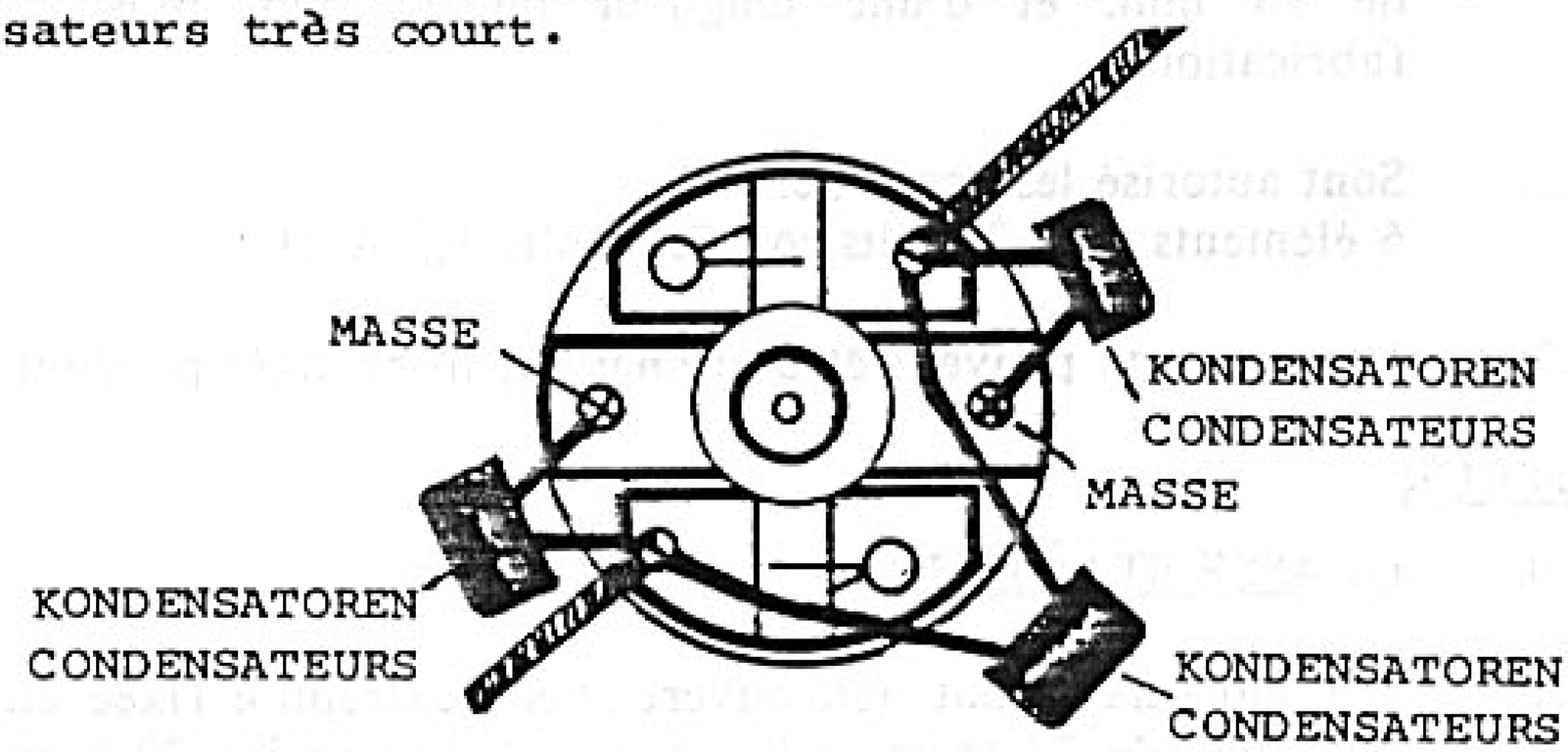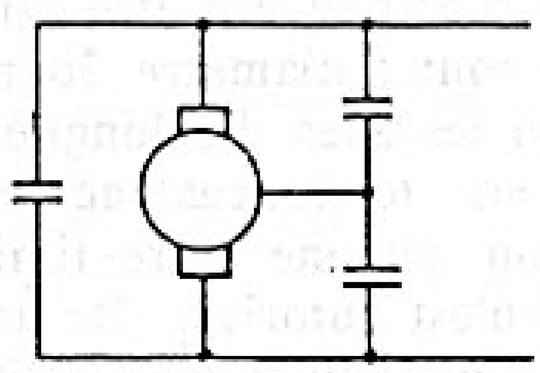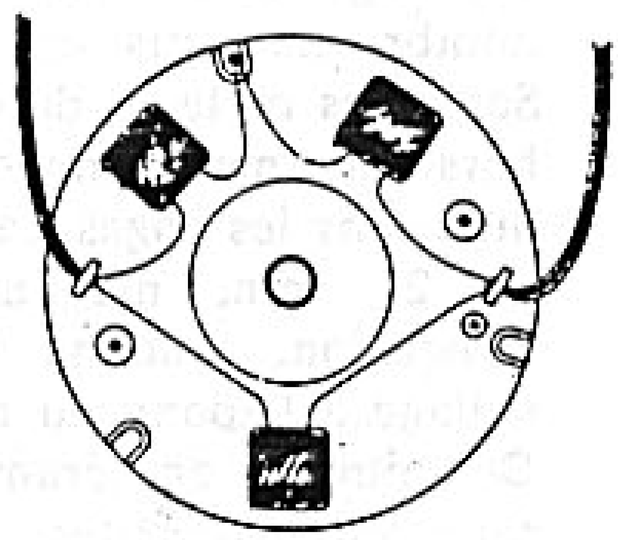
Souder les condensateurs aux bornes du moteur comme indiqué par le dessin. Eventuellement souder au boîtier du moteur (masse) après avoir limé l'endroit où doit se faire la soudure. Tenir les fils des condensateurs très court.